

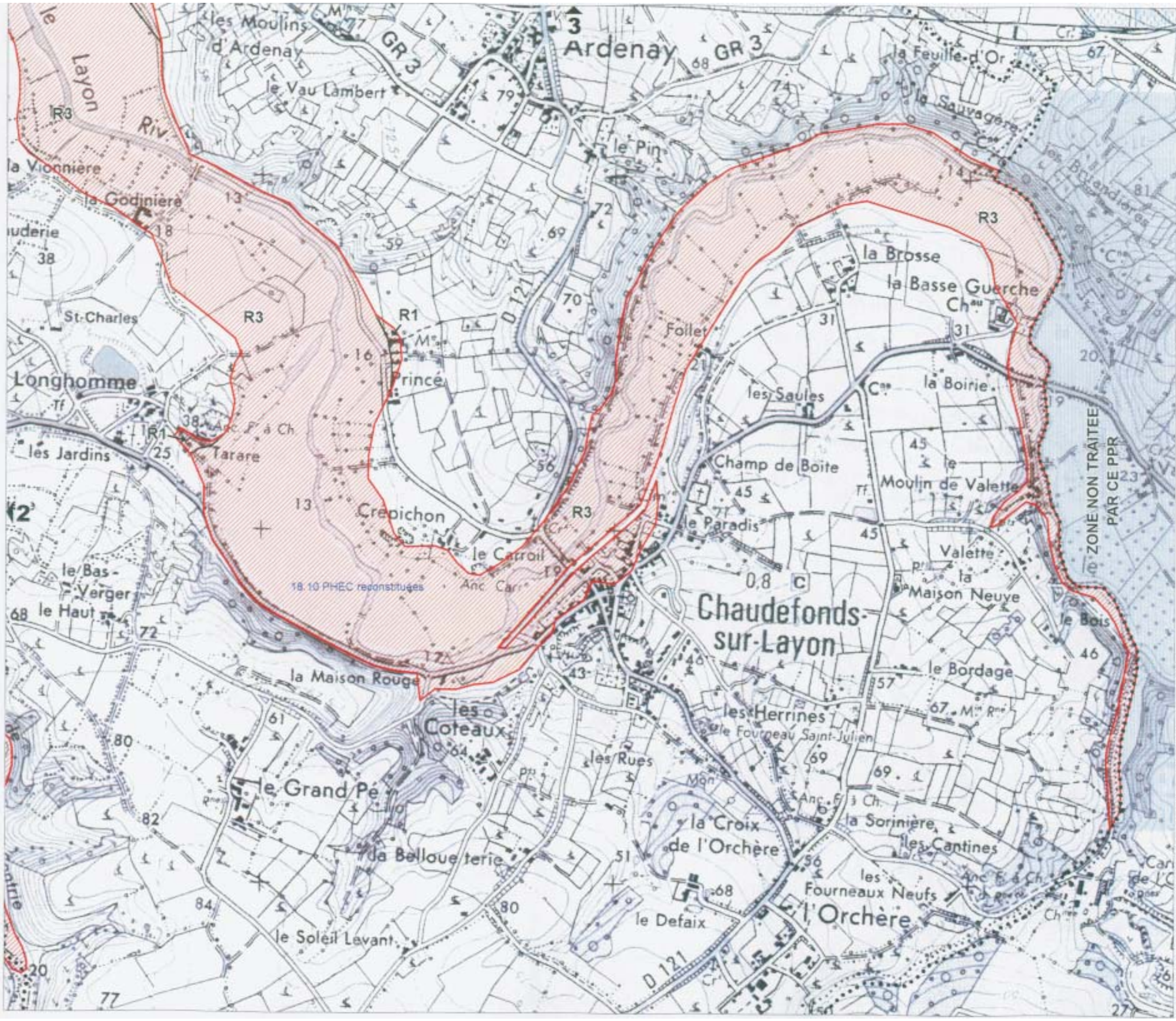
PPR inondation



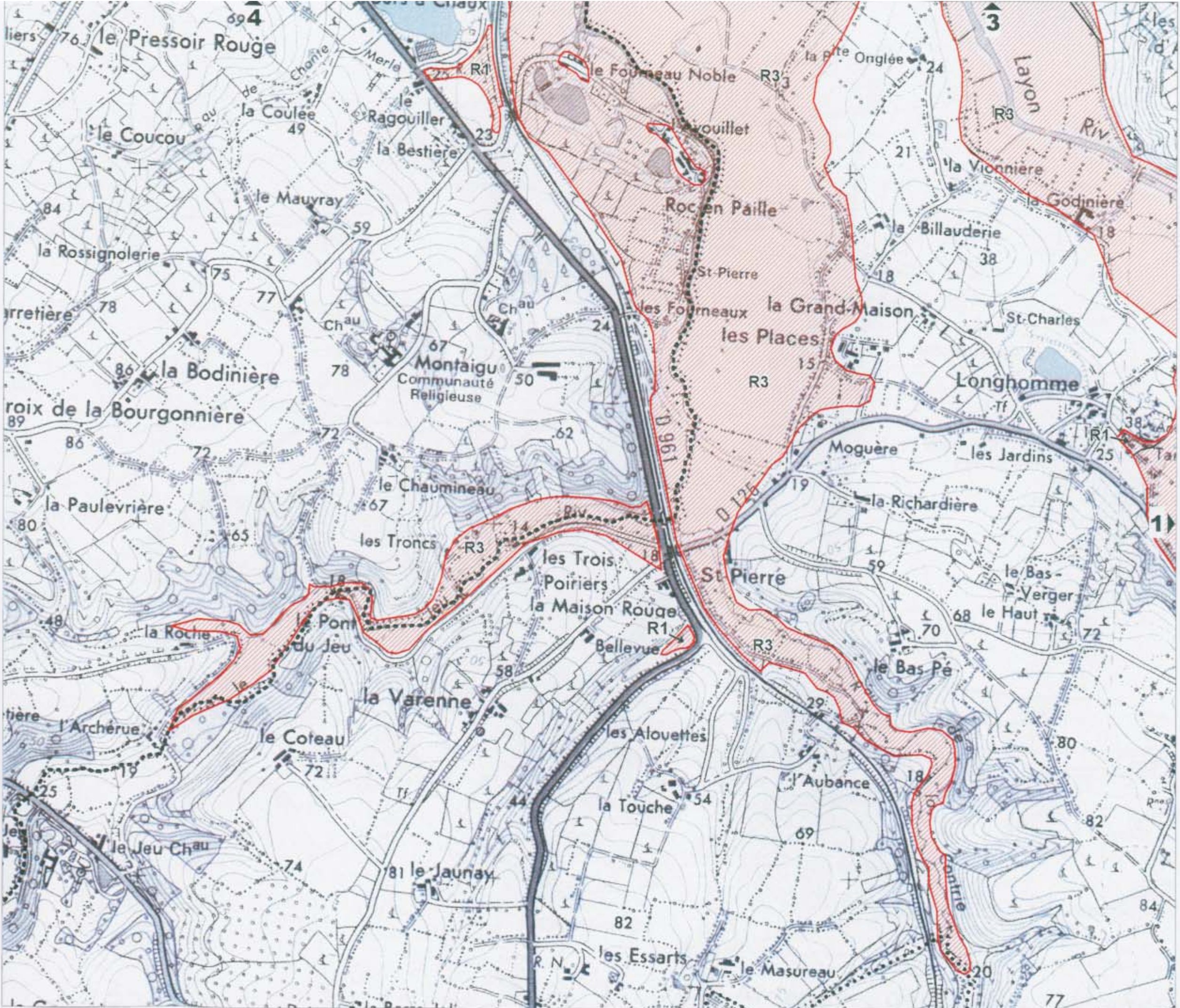
-  périmètre du PPR inondation
-  zones hors d'eau
-  limites de zones d'aleas
-  ZONE ROUGE - zone inondable à préserver de toute urbanisation nouvelle
-  R1- aléa faible
-  R2- aléa moyen
-  R3- aléa fort
-  R4- aléa très fort
-  ZONES BLEUES - secteurs inondables urbanisés
-  B1- aléa faible
-  B2- aléa moyen
-  B3- aléa fort
-  zone de vitesse marquée
-  siège d'exploitation agricole en activité en zone de vitesse marquée
-  PHEC 16 38 repères de crues
-  altitude reconstituée des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) référence IGN69
-  limite communale

- ALEA 1 - FABLE**
profondeur de submersion inférieure à 1 m sans vitesse marquée
- ALEA 2 - MOYEN**
entre 1 et 2m avec vitesse nulle ou faible ou inférieure à 1m avec vitesse marquée
- ALEA 3 - FORT**
supérieure à 2m avec vitesse nulle à faible ou entre 1 et 2m avec vitesse moyenne ou forte plus une bande de 300m derrière les levés
- ALEA 4 - TRES FORT**
supérieure à 2m avec vitesse moyenne à forte plus zones de dangers particuliers (aval d'un déversoir, débouchés d'ouvrages...)

 Echelle 1/10000



SOURCES : DOMAINE RT - SOTOPRO IGN 1999 - BICARTO IGN 2007 - SICANZ



- périmètre du PPR inondation
- zones hors d'eau
- limites de zones d'aleas
- ZONE ROUGE - zone inondable à préserver de toute urbanisation nouvelle
 - R1- alea faible
 - R2- alea moyen
 - R3- alea fort
 - R4- alea très fort
- ZONES BLEUES - secteurs inondables urbanisés
 - B1- alea faible
 - B2- alea moyen
 - B3- alea fort
- zone de vitesse marquée
- siège d'exploitation agricole en activité en zone de vitesse marquée
- repères de crues
- altitude reconstituée des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) référence IGN69
- limite communale

- ALEA 1 - FAIBLE**
N profondeur de submersion inférieure à 1 m sans vitesse marquée
- ALEA 2 - MOYEN**
O entre 1 et 2m avec vitesse nulle ou faible ou inférieure à 1m avec vitesse marquée
- ALEA 3 - FORT**
I supérieure à 2m avec vitesse nulle à faible ou entre 1 et 2m avec vitesse moyenne ou forte plus une bande de 300m derrière les levées
- ALEA 4 - TRES FORT**
O supérieure à 2m avec vitesse moyenne à forte plus zones de dangers particuliers (aval d'un déversoir, débouchés d'ouvrages...)

Echelle 1/10000

SPE/PRN 08/2002 SOURCES : DONNEES FT - EDITOPO IGN 1998 - BDCARTO IGN 2002

PPR inondation



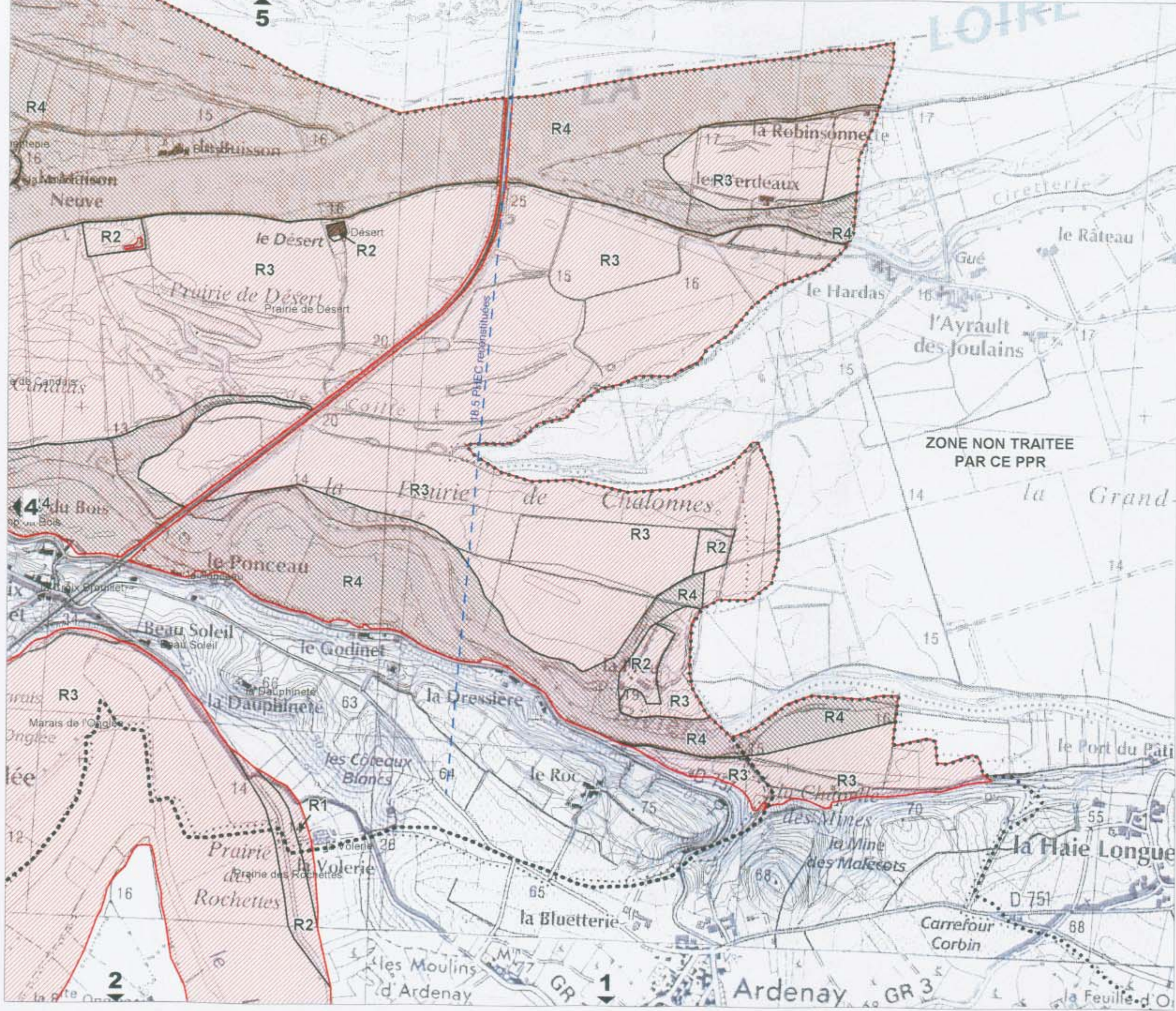
-  périmètre du PPR inondation
-  zones hors d'eau
-  limites de zones d'aléas
-  ZONE ROUGE - zone inondable à préserver de toute urbanisation nouvelle
 - R1 - aléa faible
 - R2 - aléa moyen
 - R3 - aléa fort
 - R4 - aléa très fort
-  ZONES BLEUES - secteurs inondables urbanisés
 - B1 - aléa faible
 - B2 - aléa moyen
 - B3 - aléa fort
-  zone de vitesse marquée
-  siège d'exploitation agricole en activité en zone de vitesse marquée
-  repères de crues
-  altitude reconstituée des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) référence IGN69
-  limite communale

- ALEA 1 - FAIBLE
N
O
T
I
O
N
D'
A
L
E
A
S
- profondeur de submersion inférieure à 1 m sans vitesse marquée
- ALEA 2 - MOYEN
entre 1 et 2m avec vitesse nulle ou faible ou inférieure à 1m avec vitesse marquée
- ALEA 3 - FORT
supérieure à 2m avec vitesse nulle à faible ou entre 1 et 2m avec vitesse moyenne ou forte plus une bande de 300m derrière les levées
- ALEA 4 - TRES FORT
supérieure à 2m avec vitesse moyenne à forte plus zones de dangers particuliers (aval d'un déversoir, débouchés d'ouvrages...)

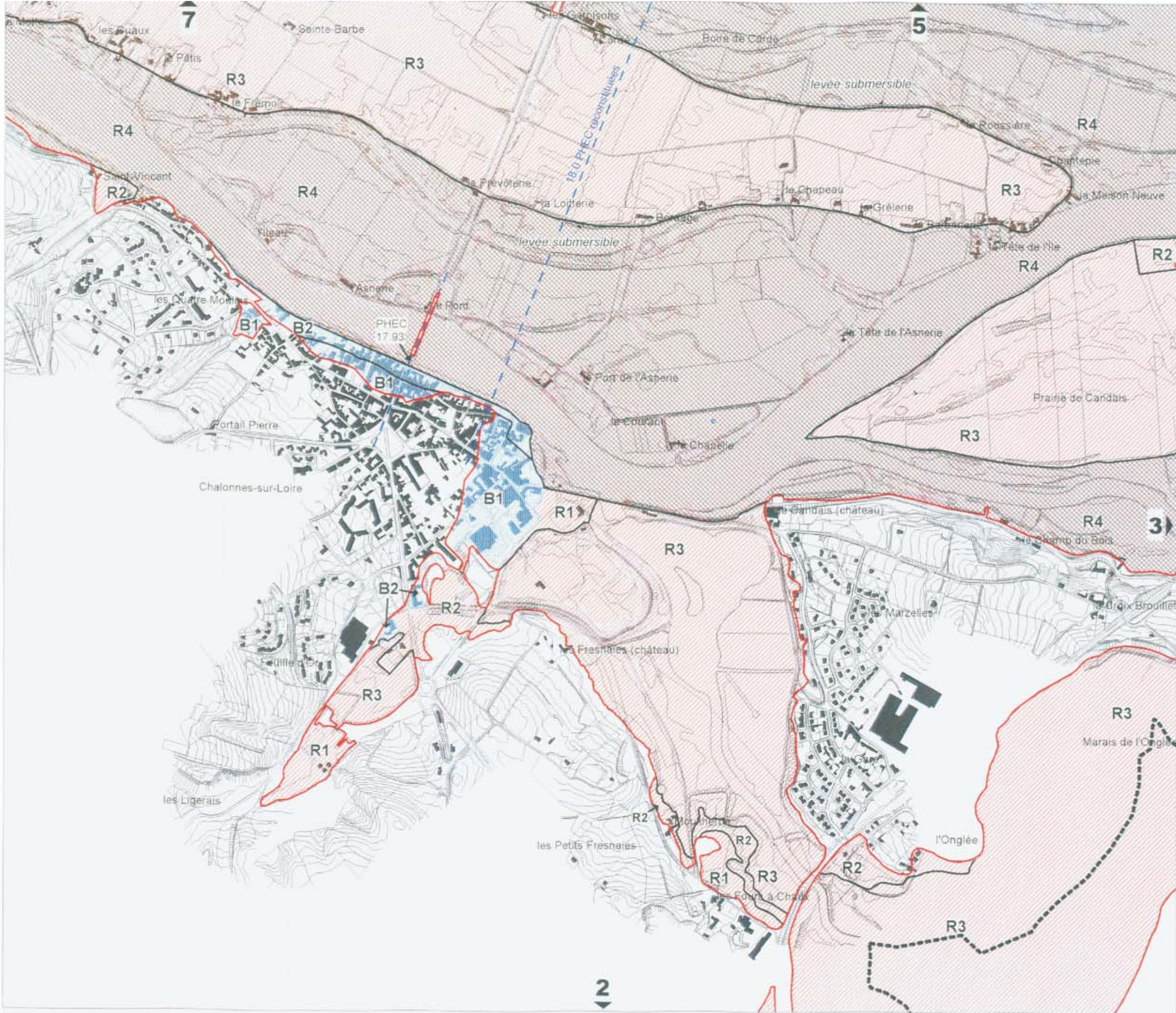
 Echelle 1/10000



Direction Départementale de l'Équipement de Maine et Loire
Service Maritime et Navigation



SPEPRN 09/2002 SOURCES : DONNEES FIT - BOTOPO IGN 1999 - BDCARTO IGN 2002



PPR inondation



- périmètre du PPR inondation
- zones hors d'eau
- limites de zones d'aléas
- ZONE ROUGE - zone inondable à préserver de toute urbanisation nouvelle
 - R1- aléa faible
 - R2- aléa moyen
 - R3- aléa fort
 - R4- aléa très fort
- ZONES BLEUES - secteurs inondables urbanisés
 - B1- aléa faible
 - B2- aléa moyen
 - B3- aléa fort
- zone de vitesse marquée
- siège d'exploitation agricole en activité en zone de vitesse marquée
- repères de crues
- altitude reconstituée des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) référence IGN69
- limite communale

- ALÉA 1 - FAIBLE**
profondeur de submersion inférieure à 1 m sans vitesse marquée
- ALÉA 2 - MOYEN**
entre 1 et 2m avec vitesse nulle ou faible ou inférieure à 1m avec vitesse marquée
- ALÉA 3 - FORT**
supérieure à 2m avec vitesse nulle à faible ou entre 1 et 2m avec vitesse moyenne ou forte plus une bande de 300m derrière les levées
- ALÉA 4 - TRES FORT**
supérieure à 2m avec vitesse moyenne à forte plus zones de dangers particuliers (aval d'un déversoir, débouchés d'ouvrages...)

Echelle 1/10000

SPEP/SH 08/2022 SOURCES : DONNÉES FIT - BDTOPD IGN 1989 - BD CARTO IGN 2022



- périmètre du PPR inondation
- zones hors d'eau
- limites de zones d'aléas
- ZONE ROUGE - zone inondable à préserver de toute urbanisation nouvelle
 - R1- aléa faible
 - R2- aléa moyen
 - R3- aléa fort
 - R4- aléa très fort
- ZONES BLEUES - secteurs inondables urbanisés
 - B1- aléa faible
 - B2- aléa moyen
 - B3- aléa fort
- zone de vitesse marquée
- siège d'exploitation agricole en activité en zone de vitesse marquée
- repères de crues
- altitude reconstituée des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) référence IGN69
- limite communale

- NOTION D'ALEAS**
- ALEA 1 - FAIBLE**
profondeur de submersion inférieure à 1 m sans vitesse marquée
 - ALEA 2 - MOYEN**
entre 1 et 2m avec vitesse nulle ou faible ou inférieure à 1m avec vitesse marquée
 - ALEA 3 - FORT**
supérieure à 2m avec vitesse nulle à faible ou entre 1 et 2m avec vitesse moyenne ou forte plus une bande de 300m derrière les levées
 - ALEA 4 - TRES FORT**
supérieure à 2m avec vitesse moyenne à forte plus zones de dangers particuliers (aval d'un déversoir, débouchés d'ouvrages...)

Echelle 1/5000

SOURCES : DONNÉES FT - BDTOPO IGN 1998 - SICARTO IGN 2002
SPEP/09/2002

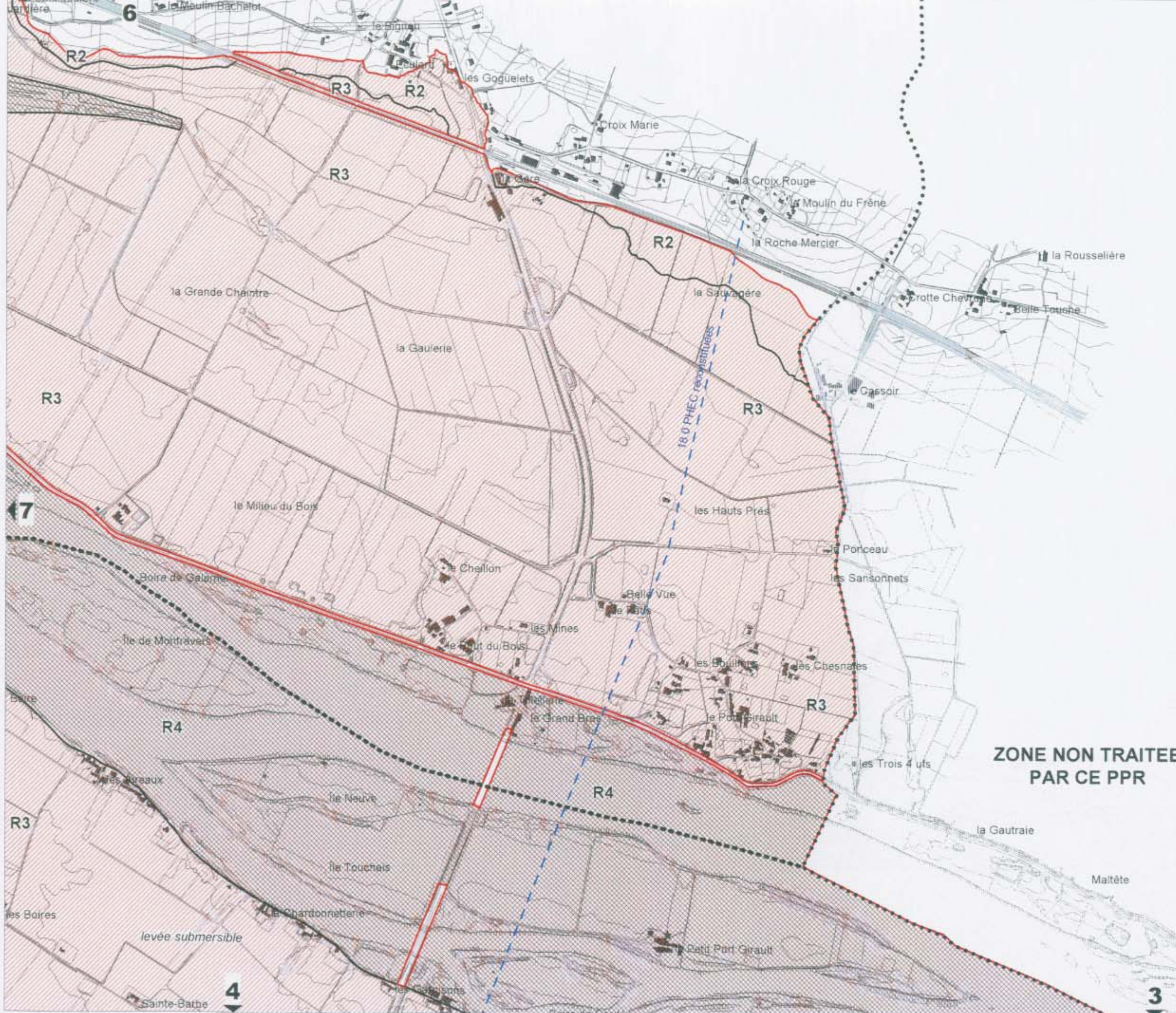
PPR inondation



- p rim tre du PPR inondation
- zones hors d'eau
- limites de zones d'al as
- ZONE ROUGE - zone inondable   pr server de toute urbanisation nouvelle
 - R1- al a faible
 - R2- al a moyen
 - R3- al a fort
 - R4- al a tr s fort
- ZONES BLEUES - secteurs inondables urbanis s
 - B1- al a faible
 - B2- al a moyen
 - B3- al a fort
- zone de vitesse marqu e
- si ge d'exploitation agricole en activit  en zone de vitesse marqu e
- PHEC rep res de crues
- altitude reconstitu e des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) r f rence IGN69
- limite communale

- ALEA 1 - FAIBLE**
profondeur de submersion inf rieure   1 m sans vitesse marqu e
- ALEA 2 - MOYEN**
entre 1 et 2m avec vitesse nulle ou faible ou inf rieure   1m avec vitesse marqu e
- ALEA 3 - FORT**
sup rieure   2m avec vitesse nulle   faible ou entre 1 et 2m avec vitesse moyenne ou forte plus une bande de 300m derri re les lev es
- ALEA 4 - TRES FORT**
sup rieure   2m avec vitesse moyenne   forte plus zones de dangers particuliers (aval d'un d versoir, d bouch s d'ouvrages...)

N
Echelle 1/10000



SOURCES : DONN ES FT - BDTPO IGN 1998 - BDC-ARTO IGN 2002
SPEPRN 09/2002

PPR inondation



- périmètre du PPR inondation
- zones hors d'eau
- limites de zones d'aléas
- ZONE ROUGE - zone inondable à préserver de toute urbanisation nouvelle
 - R1- aléa faible
 - R2- aléa moyen
 - R3- aléa fort
 - R4- aléa très fort
- ZONES BLEUES - secteurs inondables urbanisés
 - B1- aléa faible
 - B2- aléa moyen
 - B3- aléa fort
- zone de vitesse marquée
- siège d'exploitation agricole en activité en zone de vitesse marquée
- PHEC 16.38 repères de crues
- altitude reconstituée des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) référence IGN69
- limite communale

- NOTION D'ALÉAS**
- ALEA 1 - FAIBLE**
profondeur de submersion inférieure à 1 m sans vitesse marquée
 - ALEA 2 - MOYEN**
entre 1 et 2m avec vitesse nulle ou faible ou inférieure à 1m avec vitesse marquée
 - ALEA 3 - FORT**
supérieure à 2m avec vitesse nulle à faible ou entre 1 et 2m avec vitesse moyenne ou forte plus une bande de 300m derrière les levées
 - ALEA 4 - TRES FORT**
supérieure à 2m avec vitesse moyennes à forte plus zones de dangers particuliers (aval d'un déversoir, débouchés d'ouvrages...)

Echelle 1/10000



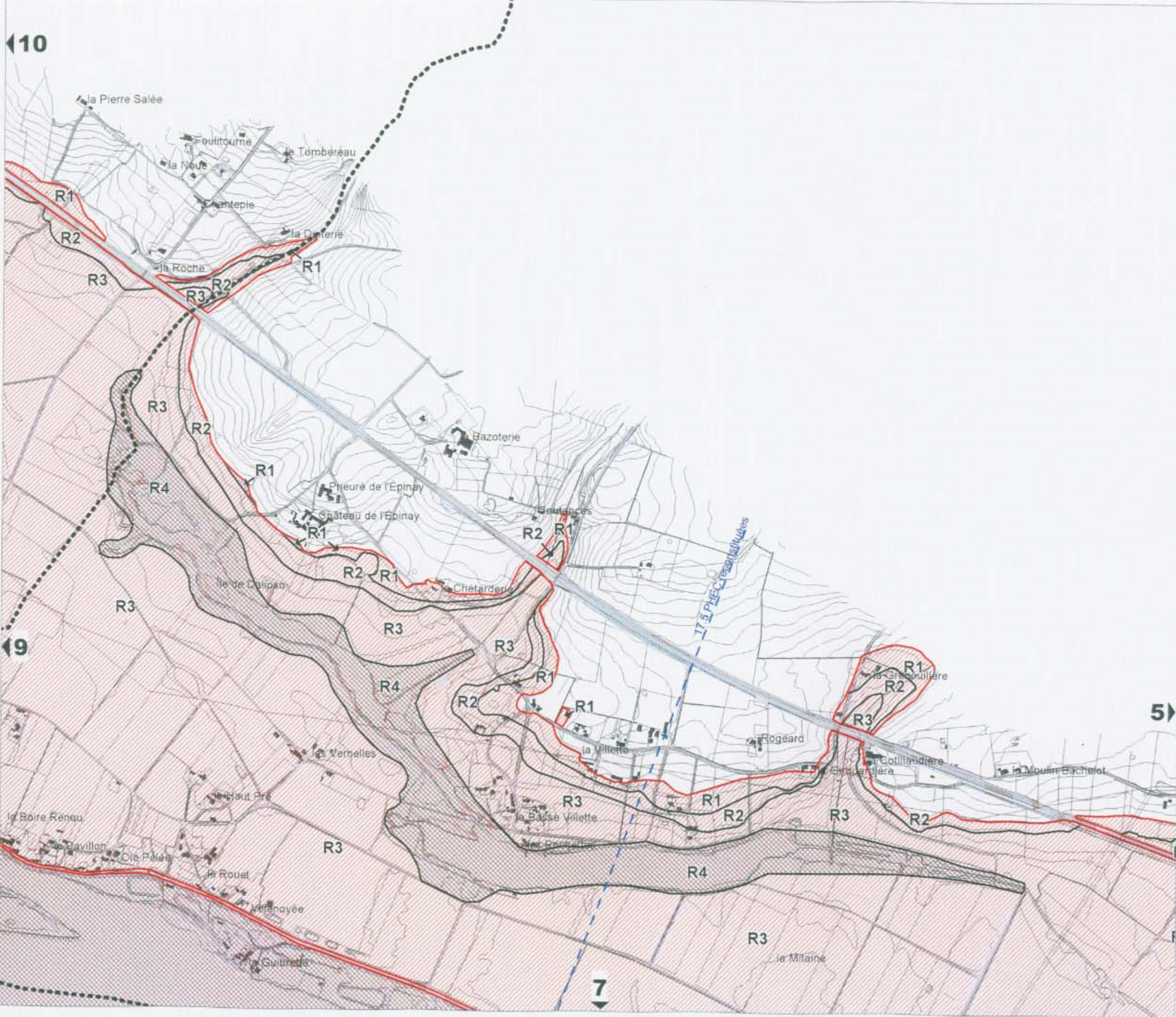
Direction Départementale de l'Équipement
de Maine et Loire
Service Maritime et Navigation

10

9

5

7



SPE/PPN 08/2002 - SOURCES : DONNÉES FIT - BOTOPO IGN 1999 - BDCARTO IGN 2002



PPR inondation

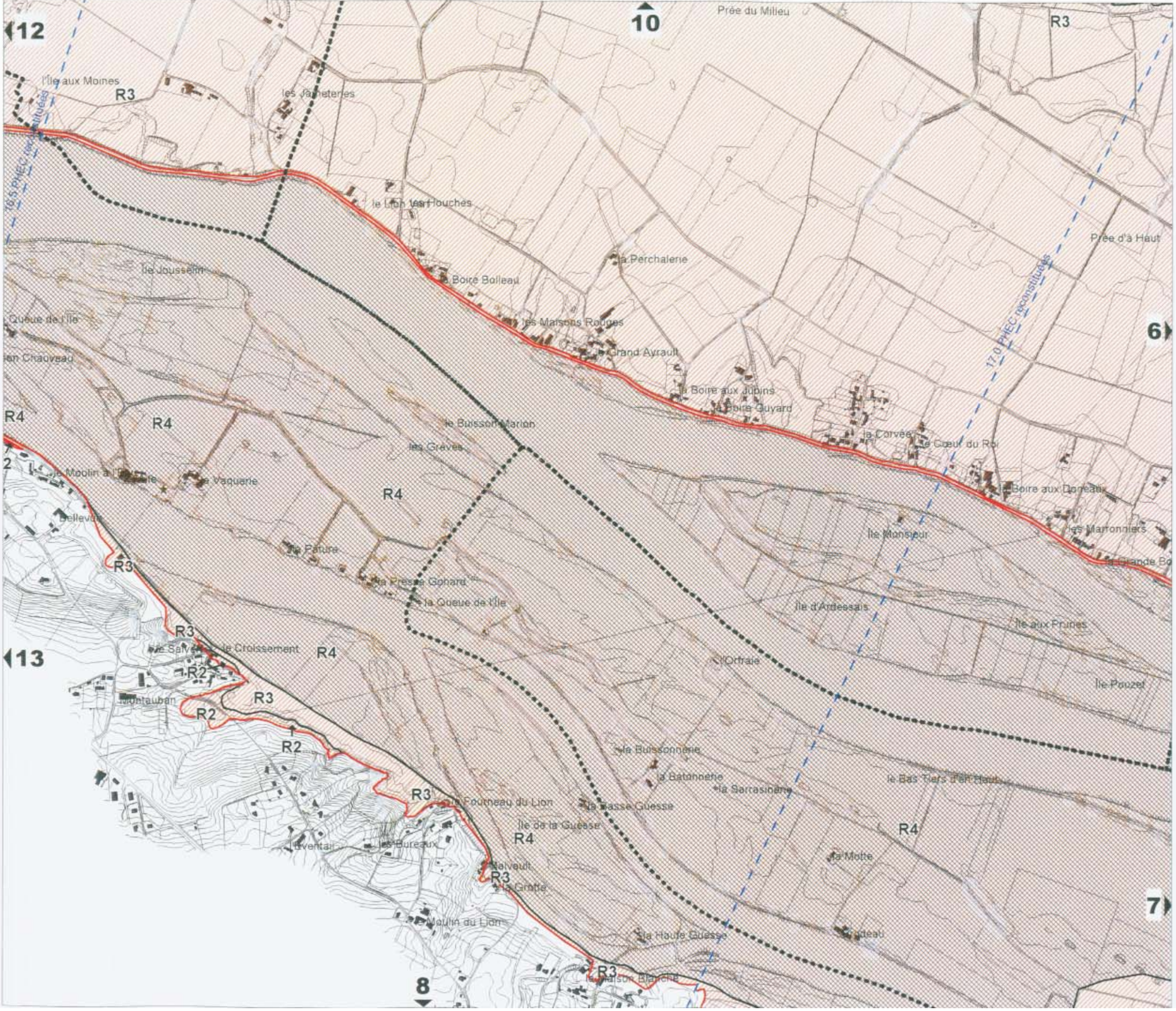


- périmètre du PPR inondation
- zones hors d'eau
- limites de zones d'aléas
- ZONE ROUGE - zone inondable à préserver de toute urbanisation nouvelle
 - R1- aléa faible
 - R2- aléa moyen
 - R3- aléa fort
 - R4- aléa très fort
- ZONES BLEUES - secteurs inondables urbanisés
 - B1- aléa faible
 - B2- aléa moyen
 - B3- aléa fort
- zone de vitesse marquée
- siège d'exploitation agricole en activité en zone de vitesse marquée
- PHEC 10 36 repères de crues
- altitude reconstituée des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) référence IGN69
- limite communale

- ALEA 1 - FAIBLE**
profondeur de submersion inférieure à 1 m sans vitesse marquée
- ALEA 2 - MOYEN**
entre 1 et 2m avec vitesse nulle ou faible ou inférieure à 1m avec vitesse marquée
- ALEA 3 - FORT**
supérieure à 2m avec vitesse nulle à faible ou entre 1 et 2m avec vitesse moyenne ou forte plus une bande de 300m derrière les levées
- ALEA 4 - TRES FORT**
supérieure à 2m avec vitesse moyenne à forte plus zones de dangers particuliers (aval d'un déversoir, débouchés d'ouvrages...)

Echelle 1/10000

SOURCES : DONNEES FT - BDTOPO IGN 1986 - BOCARTO IGN 2002
SPEPRIN 09/2002



- périmètre du PPR inondation
- zones hors d'eau
- limites de zones d'alea
- ZONE ROUGE - zone inondable à préserver de toute urbanisation nouvelle
 - R1- aléa faible
 - R2- aléa moyen
 - R3- aléa fort
 - R4- aléa très fort
- ZONES BLEUES - secteurs inondables urbanisés
 - B1- aléa faible
 - B2- aléa moyen
 - B3- aléa fort
- zone de vitesse marquée
- siège d'exploitation agricole en activité en zone de vitesse marquée
- repères de crues
- altitude reconstituée des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) référence IGN69
- limite communale

- ALEA 1 - FAIBLE**
profondeur de submersion inférieure à 1m sans vitesse marquée
- ALEA 2 - MOYEN**
entre 1 et 2m avec vitesse nulle ou faible ou inférieure à 1m avec vitesse marquée
- ALEA 3 - FORT**
supérieure à 2m avec vitesse nulle à faible ou entre 1 et 2m avec vitesse moyenne ou forte plus une bande de 300m derrière les levées
- ALEA 4 - TRES FORT**
supérieure à 2m avec vitesse moyenne à forte plus zones de dangers particuliers (aval d'un déversoir, débouchés d'ouvrages...)

Echelle 1/10000

SOURCES : DONNÉES FIT - SDTOPO IGN 1988 - BICARTO IGN 2002
SPEPRN 06/2002

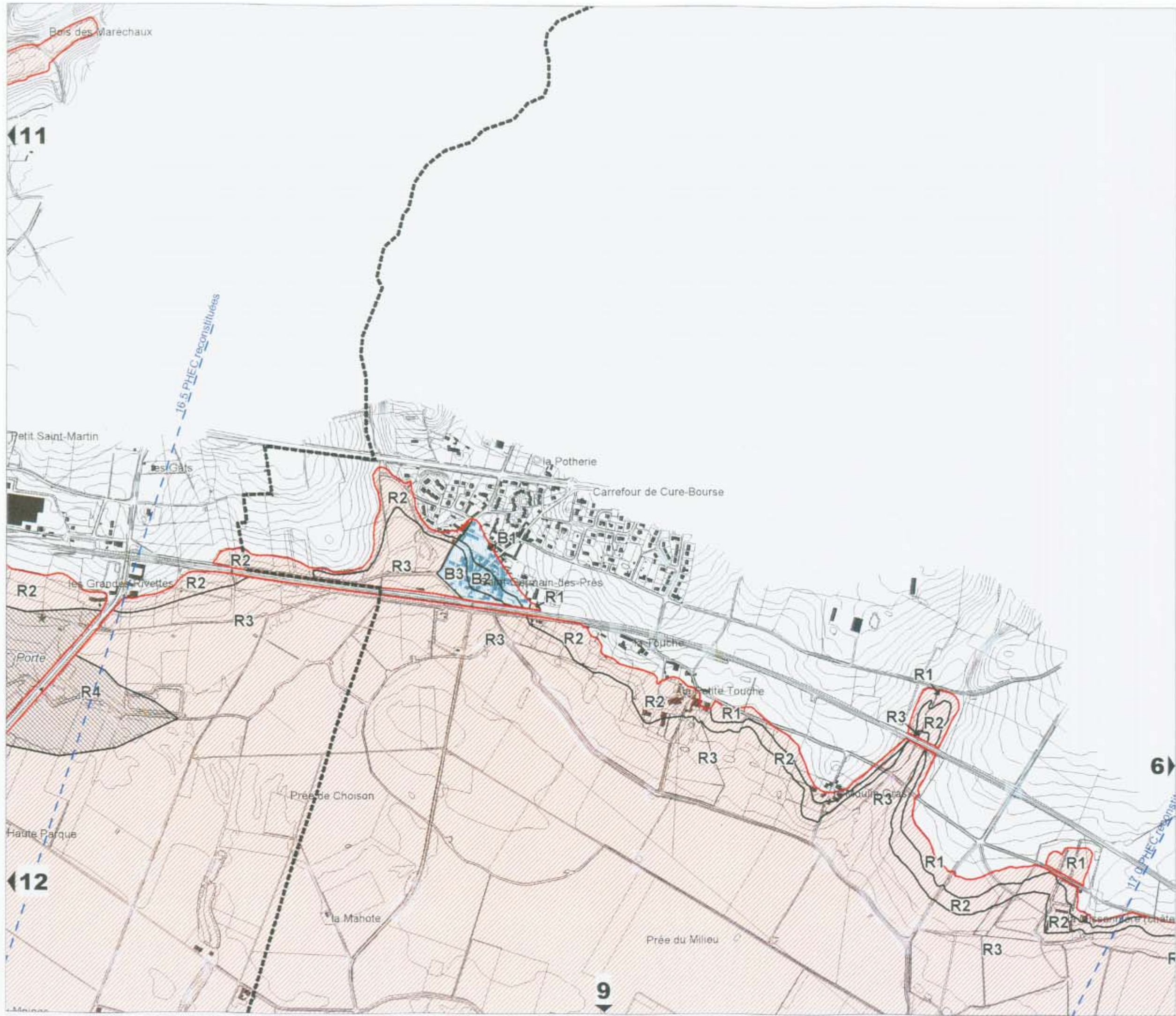
PPR inondation



-  périmètre du PPR inondation
-  zones hors d'eau
-  limites de zones d'aléas
-  ZONE ROUGE - zone inondable à préserver de toute urbanisation nouvelle
 - R1- aléa faible
 - R2- aléa moyen
 - R3- aléa fort
 - R4- aléa très fort
-  ZONES BLEUES - secteurs inondables urbanisés
 - B1- aléa faible
 - B2- aléa moyen
 - B3- aléa fort
-  zone de vitesse marquée
-  siège d'exploitation agricole en activité en zone de vitesse marquée
-  PHEC 16.39 repères de crues
-  altitude reconstituée des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) référence IGN69
-  limite communale

- ALÉA 1 - FAIBLE**
profondeur de submersion inférieure à 1 m sans vitesse marquée
- ALÉA 2 - MOYEN**
entre 1 et 2m avec vitesse nulle ou faible ou inférieure à 1m avec vitesse marquée
- ALÉA 3 - FORT**
supérieure à 2m avec vitesse nulle à faible ou entre 1 et 2m avec vitesse moyenne ou forte plus une bande de 300m derrière les levées
- ALÉA 4 - TRÈS FORT**
supérieure à 2m avec vitesse moyenne à forte plus zones de dangers particuliers (aval d'un déversoir, débouchés d'ouvrages...)

N
↑
Echelle 1/10000



SPE/PRN 09/2002 - SOURCES : DONNÉES P.T. - BOTOPO ICH 1989 - BDC ARTO IGN 2002

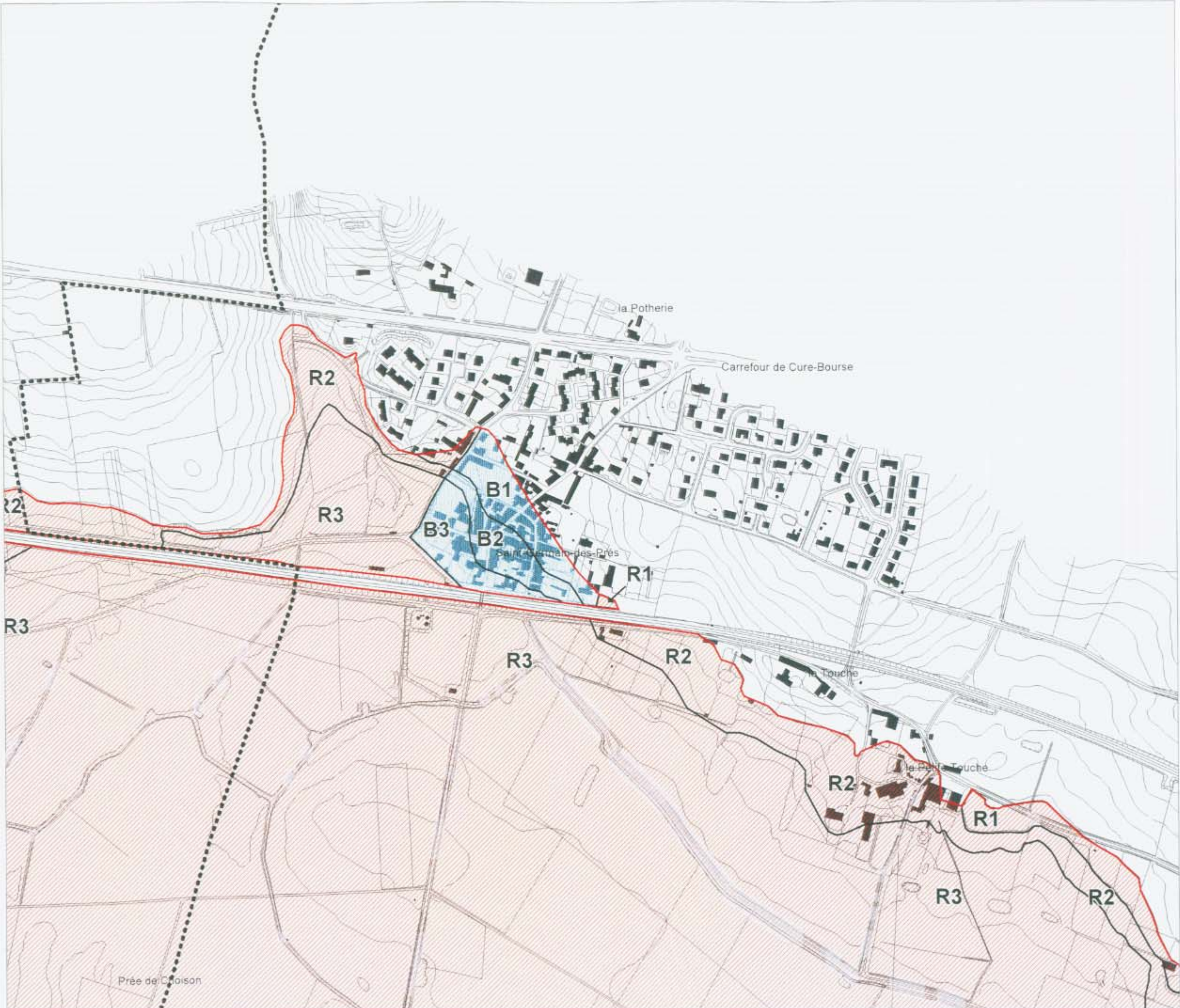
PPR inondation



-  périmètre du PPR inondation
-  zones hors d'eau
-  limites de zones d'aléas
-  ZONE ROUGE - zone inondable à préserver de toute urbanisation nouvelle
 - R1- aléa faible
 - R2- aléa moyen
 - R3- aléa fort
 - R4- aléa très fort
-  ZONES BLEUES - secteurs inondables urbanisés
 - B1- aléa faible
 - B2- aléa moyen
 - B3- aléa fort
-  zone de vitesse marquée
-  siège d'exploitation agricole en activité en zone de vitesse marquée
-  PHEC 16.38 repères de crues
-  altitude reconstituée des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) référence IGN69
-  limite communale

- ALEA 1 - FAIBLE**
profondeur de submersion inférieure à 1 m sans vitesse marquée
- ALEA 2 - MOYEN**
entre 1 et 2m avec vitesse nulle ou faible ou inférieure à 1m avec vitesse marquée
- ALEA 3 - FORT**
supérieure à 2m avec vitesse nulle à faible ou entre 1 et 2m avec vitesse moyenne ou forte plus une bande de 300m derrière les levées
- ALEA 4 - TRES FORT**
supérieure à 2m avec vitesse moyenne à forte plus zones de dangers particuliers (aval d'un déversoir, débouchés d'ouvrages...)

N
Echelle 1/5000



SPEPRN 09/2002 - SOURCES: DONNEES FT, BDTPD IGN 1998, BOCARTO IGN 2002

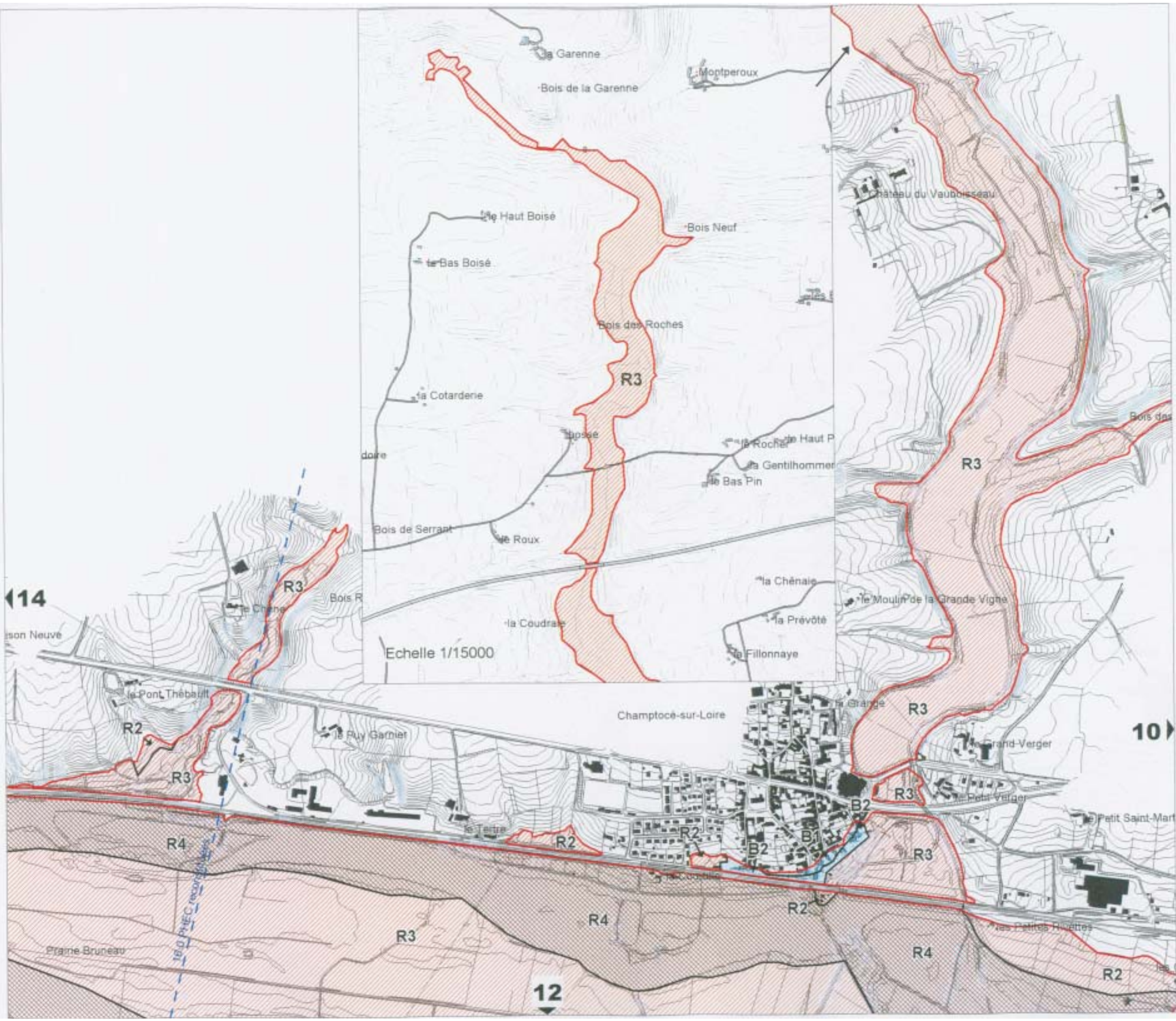
PPR inondation



- périmètre du PPR inondation
- zones hors d'eau
- limites de zones d'alés
- ZONE ROUGE - zone inondable à préserver de toute urbanisation nouvelle
 - R1- alés faible
 - R2- alés moyen
 - R3- alés fort
 - R4- alés très fort
- ZONES BLEUES - secteurs inondables urbanisés
 - B1- alés faible
 - B2- alés moyen
 - B3- alés fort
- zone de vitesse marquée
- siège d'exploitation agricole en activité en zone de vitesse marquée
- PHEC 16.35 repères de crues
- altitude reconstituée des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) référence IGN69
- limite communale

- ALÉA 1 - FAIBLE**
profondeur de submersion inférieure à 1 m sans vitesse marquée
- ALÉA 2 - MOYEN**
entre 1 et 2m avec vitesse nulle ou faible ou inférieure à 1m avec vitesse marquée
- ALÉA 3 - FORT**
supérieure à 2m avec vitesse nulle à faible ou entre 1 et 2m avec vitesse moyenne ou forte plus une bande de 300m derrière les levés
- ALÉA 4 - TRES FORT**
supérieure à 2m avec vitesse moyenne à forte plus zones de dangers particuliers (aval d'un déversoir, débouchés d'ouvrages...)

Echelle 1/10000

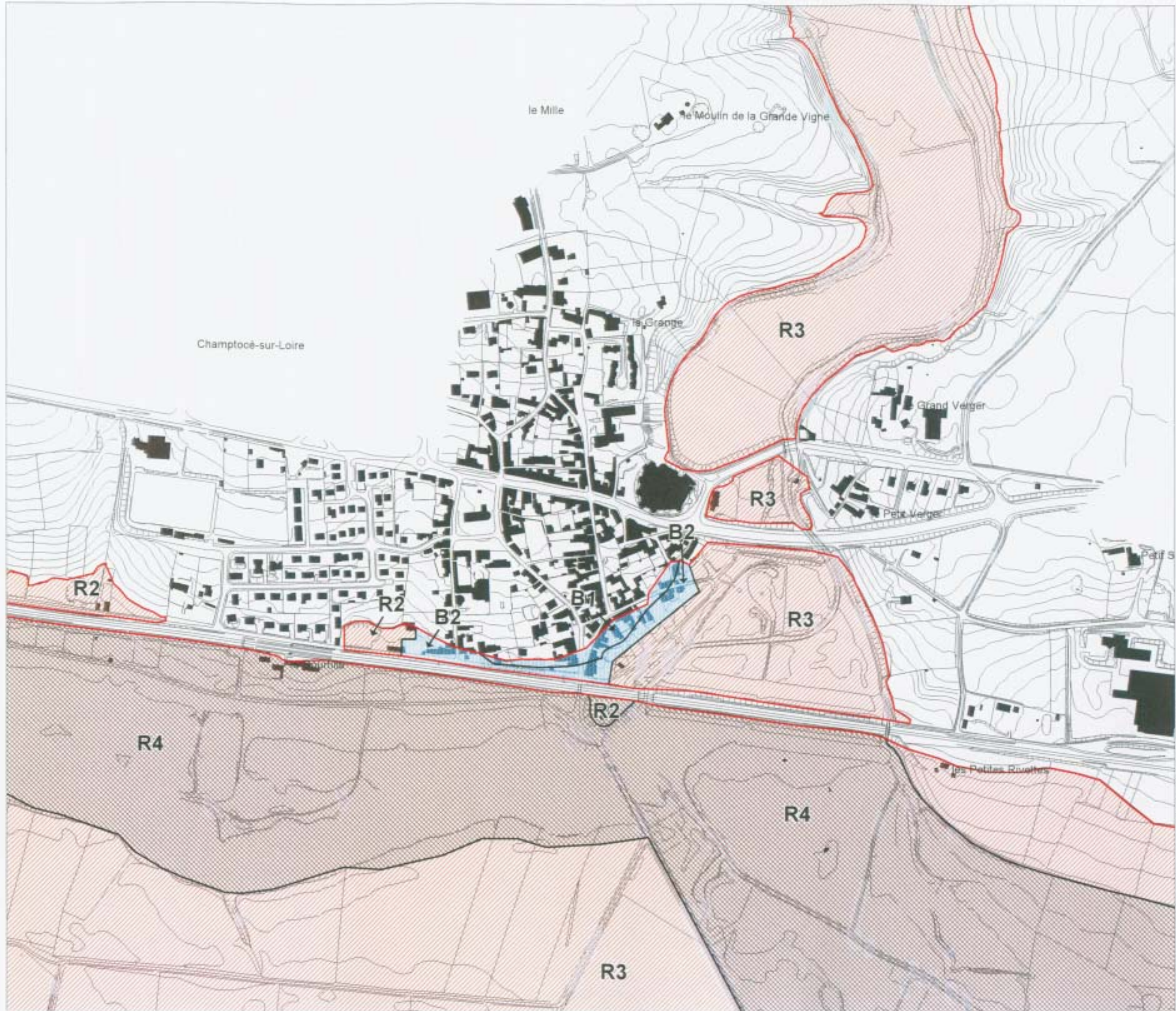


114

10

12

SOURCES : DONNEES FIT - BOTOPO IGH 1999 - BOCARTO IGH 2002



- périmètre du PPR inondation
- zones hors d'eau
- limites de zones d'aleas
- ZONE ROUGE - zone inondable à préserver de toute urbanisation nouvelle
 - R1- aléa faible
 - R2- aléa moyen
 - R3- aléa fort
 - R4- aléa très fort
- ZONES BLEUES - secteurs inondables urbanisés
 - B1- aléa faible
 - B2- aléa moyen
 - B3- aléa fort
- zone de vitesse marquée
- siège d'exploitation agricole en activité en zone de vitesse marquée
- repères de crues
- altitude reconstituée des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) référence IGN69
- limite communale

- ALEA 1 - FAIBLE**
profondeur de submersion inférieure à 1 m sans vitesse marquée
- ALEA 2 - MOYEN**
entre 1 et 2m avec vitesse nulle ou faible ou inférieure à 1m avec vitesse marquée
- ALEA 3 - FORT**
supérieure à 2m avec vitesse nulle à faible ou entre 1 et 2m avec vitesse moyenne ou forte plus une bande de 300m derrière les levées
- ALEA 4 - TRES FORT**
supérieure à 2m avec vitesse moyenne à forte plus zones de dangers particuliers (aval d'un déversoir, débouchés d'ouvrages...)

N
↑
Echelle 1/5000

SOURCES : DONNEES DT - BCTOPO IGN 1969 - BOCARTO IGN 2002

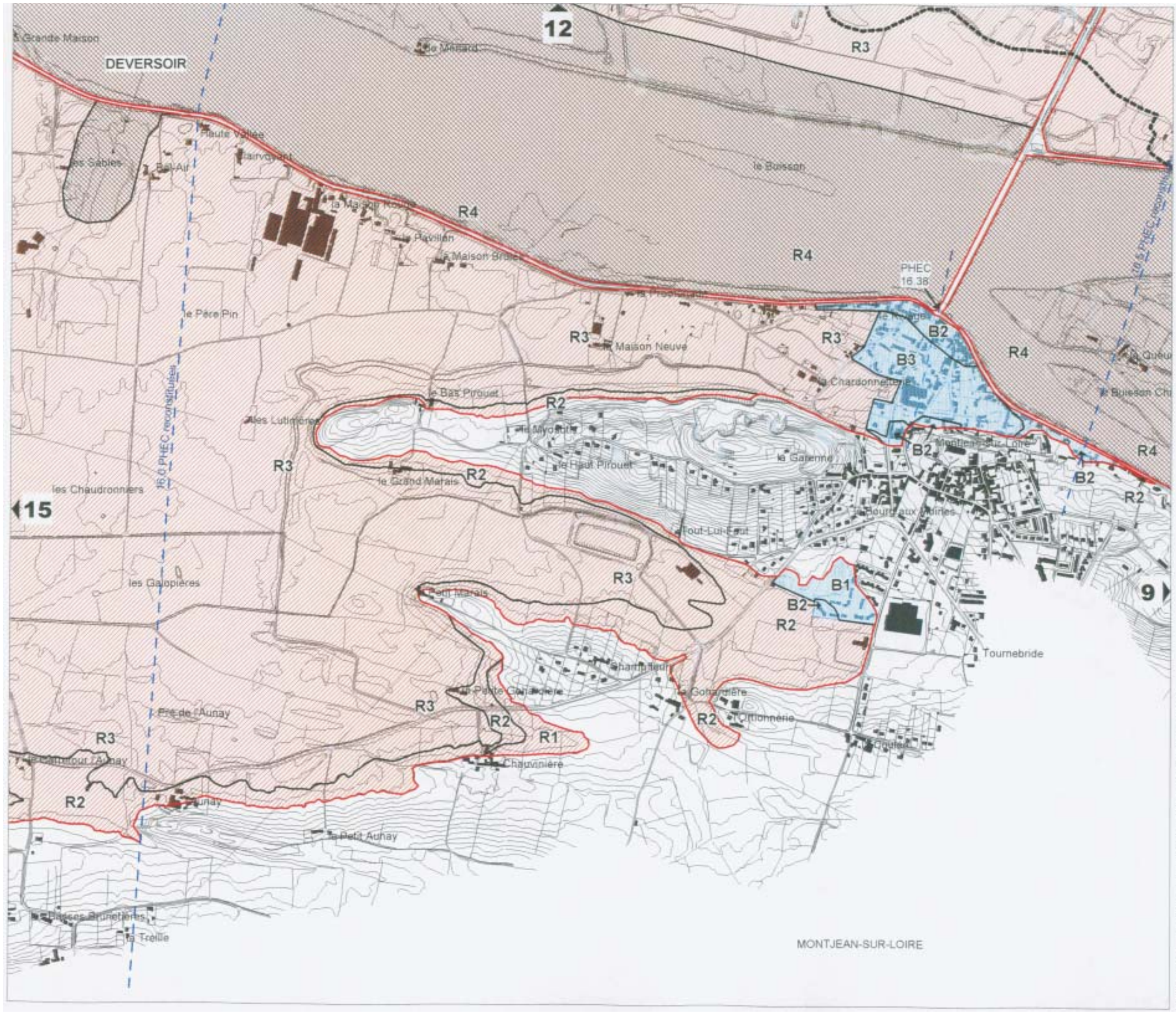
PPR inondation



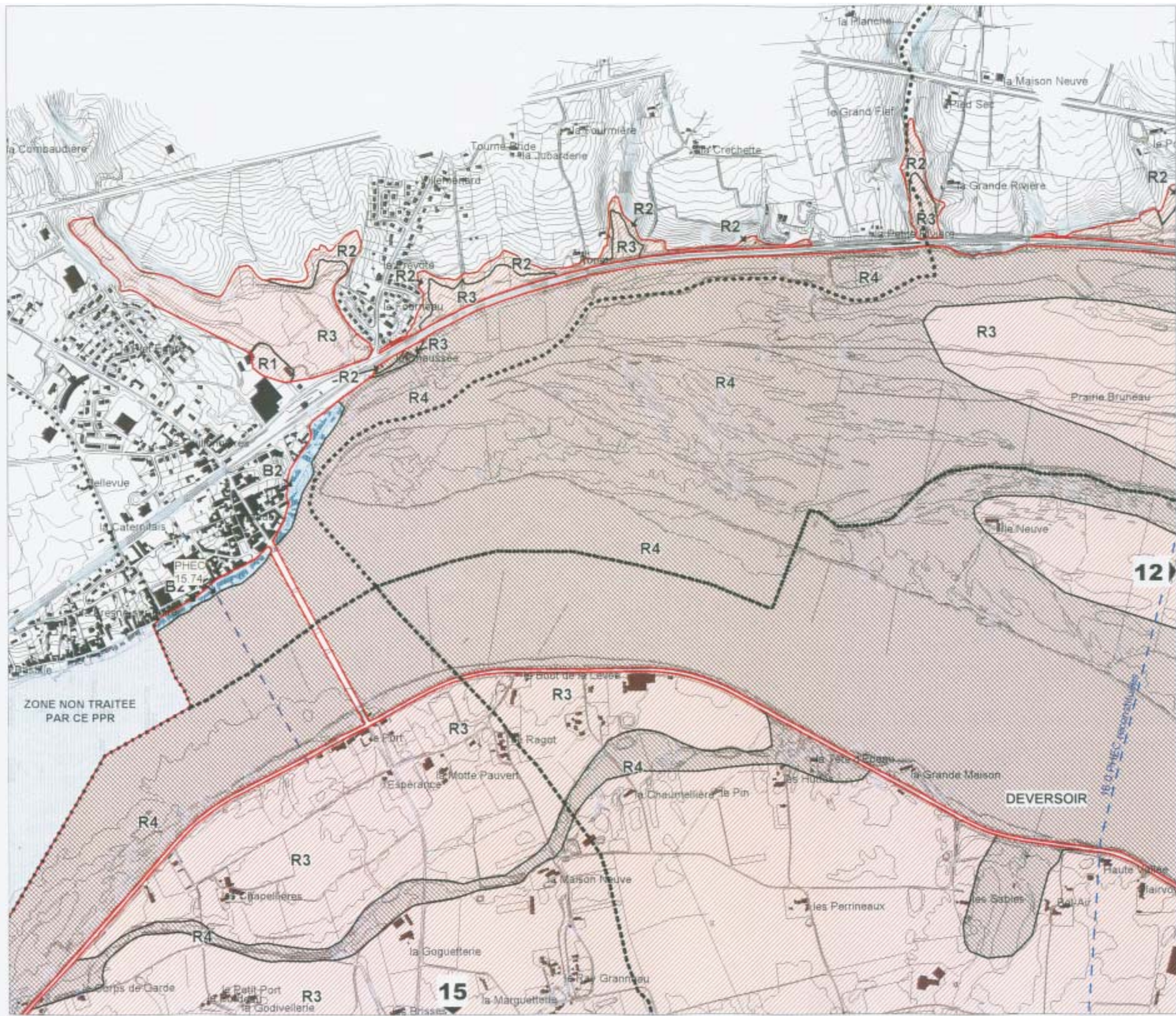
- périmètre du PPR inondation
- zones hors d'eau
- limites de zones d'aleas
- ZONE ROUGE - zone inondable à préserver de toute urbanisation nouvelle
 - R1- aléa faible
 - R2- aléa moyen
 - R3- aléa fort
 - R4- aléa très fort
- ZONES BLEUES - secteurs inondables urbanisés
 - B1- aléa faible
 - B2- aléa moyen
 - B3- aléa fort
- zone de vitesse marquée
- siège d'exploitation agricole en activité en zone de vitesse marquée
- PHEC 16 38 repères de crues
- altitude reconstituée des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) référence IGN69
- limite communale

- NOTION D'ALEAS**
- ALEA 1 - FAIBLE**
profondeur de submersion inférieure à 1 m sans vitesse marquée
 - ALEA 2 - MOYEN**
entre 1 et 2m avec vitesse nulle ou faible ou inférieure à 1m avec vitesse marquée
 - ALEA 3 - FORT**
supérieure à 2m avec vitesse nulle à faible ou entre 1 et 2m avec vitesse moyenne ou forte plus une bande de 300m derrière les levées
 - ALEA 4 - TRES FORT**
supérieure à 2m avec vitesse moyenne à forte plus zones de dangers particuliers (aval d'un déversoir, débouchés d'ouvrages...)

Echelle 1/10000



SPÉPRN 09/2002 - SOURCES : DONNÉES FT - BDTOPO IGN 1999 - BICARTO IGN 2002



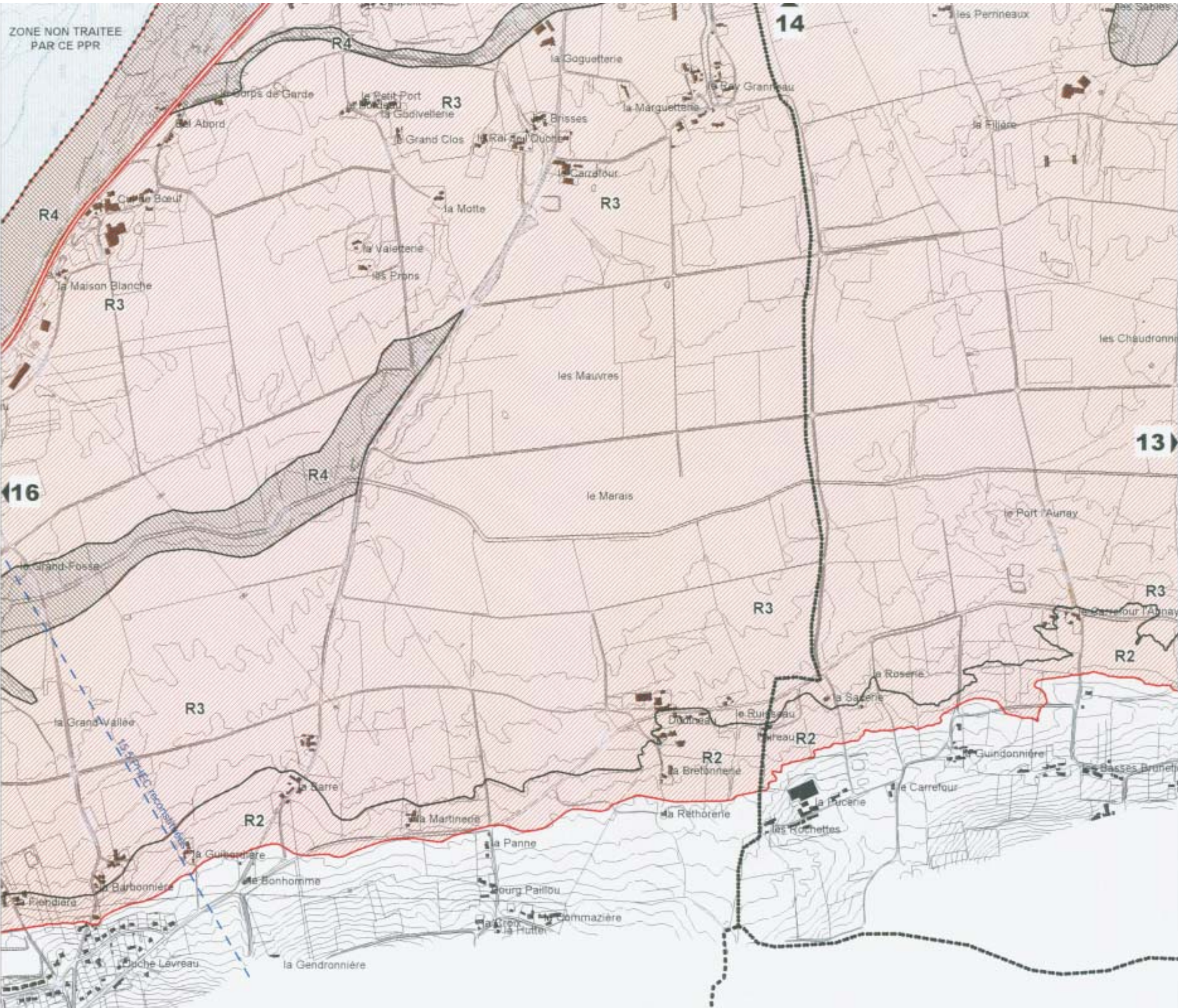
- périmètre du PPR inondation
- zones hors d'eau
- limites de zones d'aléas
- ZONE ROUGE - zone inondable à préserver de toute urbanisation nouvelle
 - R1 - aléa faible
 - R2 - aléa moyen
 - R3 - aléa fort
 - R4 - aléa très fort
- ZONES BLEUES - secteurs inondables urbanisés
 - B1 - aléa faible
 - B2 - aléa moyen
 - B3 - aléa fort
- zone de vitesse marquée
- siège d'exploitation agricole en activité en zone de vitesse marquée
- PHEC 18.38 repères de crues
- altitude reconstituée des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) référence IGN69
- limite communale

- ALÉA 1 - FAIBLE**
 N profondeur de submersion inférieure à 1 m sans vitesse marquée
- ALÉA 2 - MOYEN**
 O entre 1 et 2m avec vitesse nulle ou faible ou inférieure à 1m avec vitesse marquée
- ALÉA 3 - FORT**
 I supérieure à 2m avec vitesse nulle à faible ou entre 1 et 2m avec vitesse moyenne ou forte plus une bande de 300m derrière les levées
- ALÉA 4 - TRES FORT**
 N supérieure à 2m avec vitesse moyenne à forte plus zones de dangers particuliers (aval d'un déversoir, débouchés d'ouvrages...)

Echelle 1/10000

SPEPRN 09/2002 SOURCES : DONNÉES FT - BOTOPO IGN 1996 - BOCARTO IGN 2002

ZONE NON TRAITEE
PAR CE PPR



- périmètre du PPR inondation
- zones hors d'eau
- limites de zones d'aléas
- ZONE ROUGE - zone inondable à préserver de toute urbanisation nouvelle
 - R1- aléa faible
 - R2- aléa moyen
 - R3- aléa fort
 - R4- aléa très fort
- ZONES BLEUES - secteurs inondables urbanisés
 - B1- aléa faible
 - B2- aléa moyen
 - B3- aléa fort
- zone de vitesse marquée
- siège d'exploitation agricole en activité en zone de vitesse marquée
- PHEC 18.35 repères de crues
- altitude reconstituée des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) référence IGN69
- limite communale

- ALEA 1 - FAIBLE**
profondeur de submersion inférieure à 1 m sans vitesse marquée
- ALEA 2 - MOYEN**
entre 1 et 2m avec vitesse nulle ou faible ou inférieure à 1m avec vitesse marquée
- ALEA 3 - FORT**
supérieure à 2m avec vitesse nulle à faible ou entre 1 et 2m avec vitesse moyenne ou forte plus une bande de 300m derrière les levées
- ALEA 4 - TRES FORT**
supérieure à 2m avec vitesse moyenne à forte plus zones de dangers particuliers (aval d'un déversoir, débouchés d'ouvrages...)

N
Echelle 1/10000

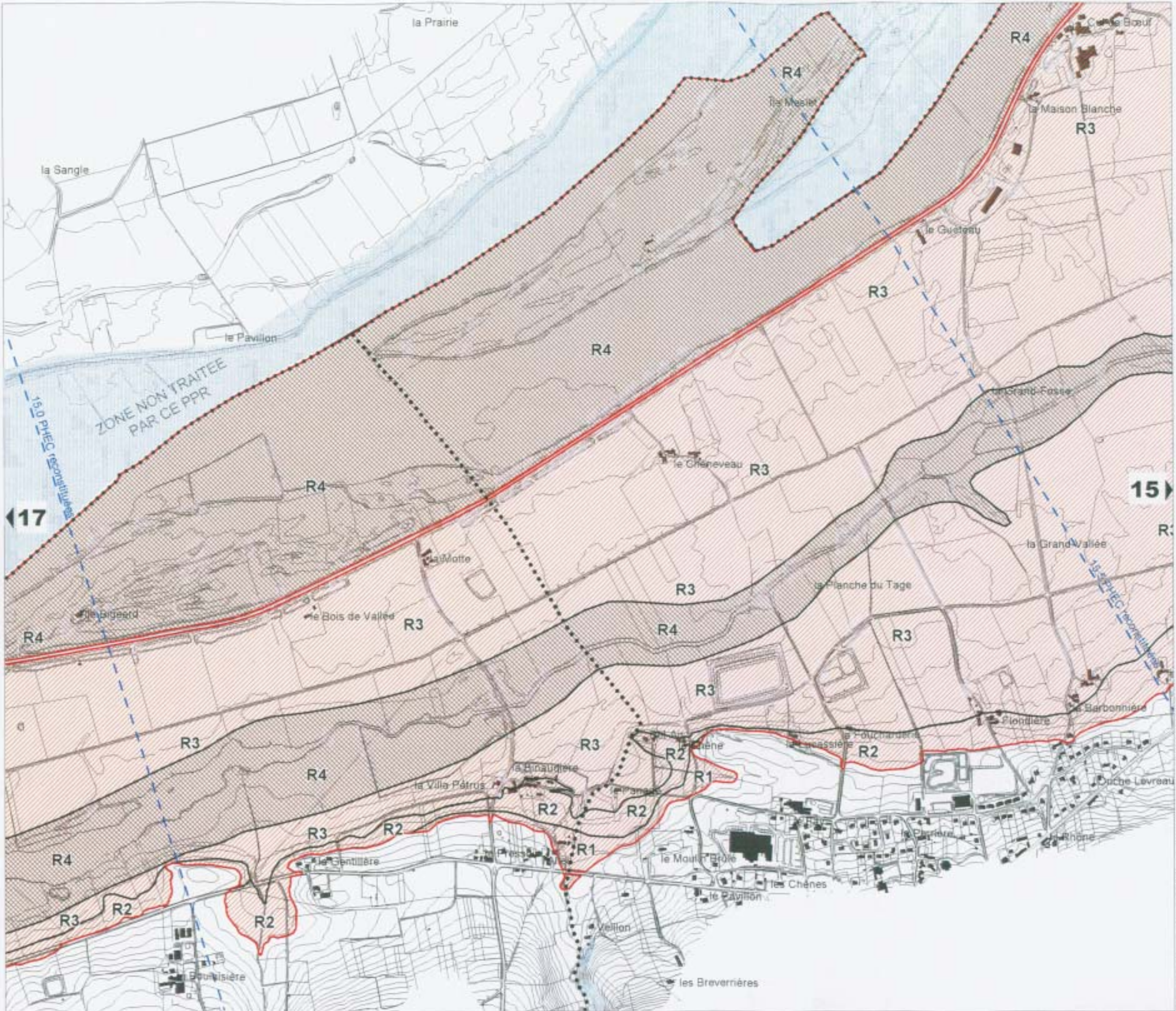
SOURCES : DOWRIES-FIT - BODIPO IGN 1988 - IBCARTO IGN 2002
SPERH 09/2002



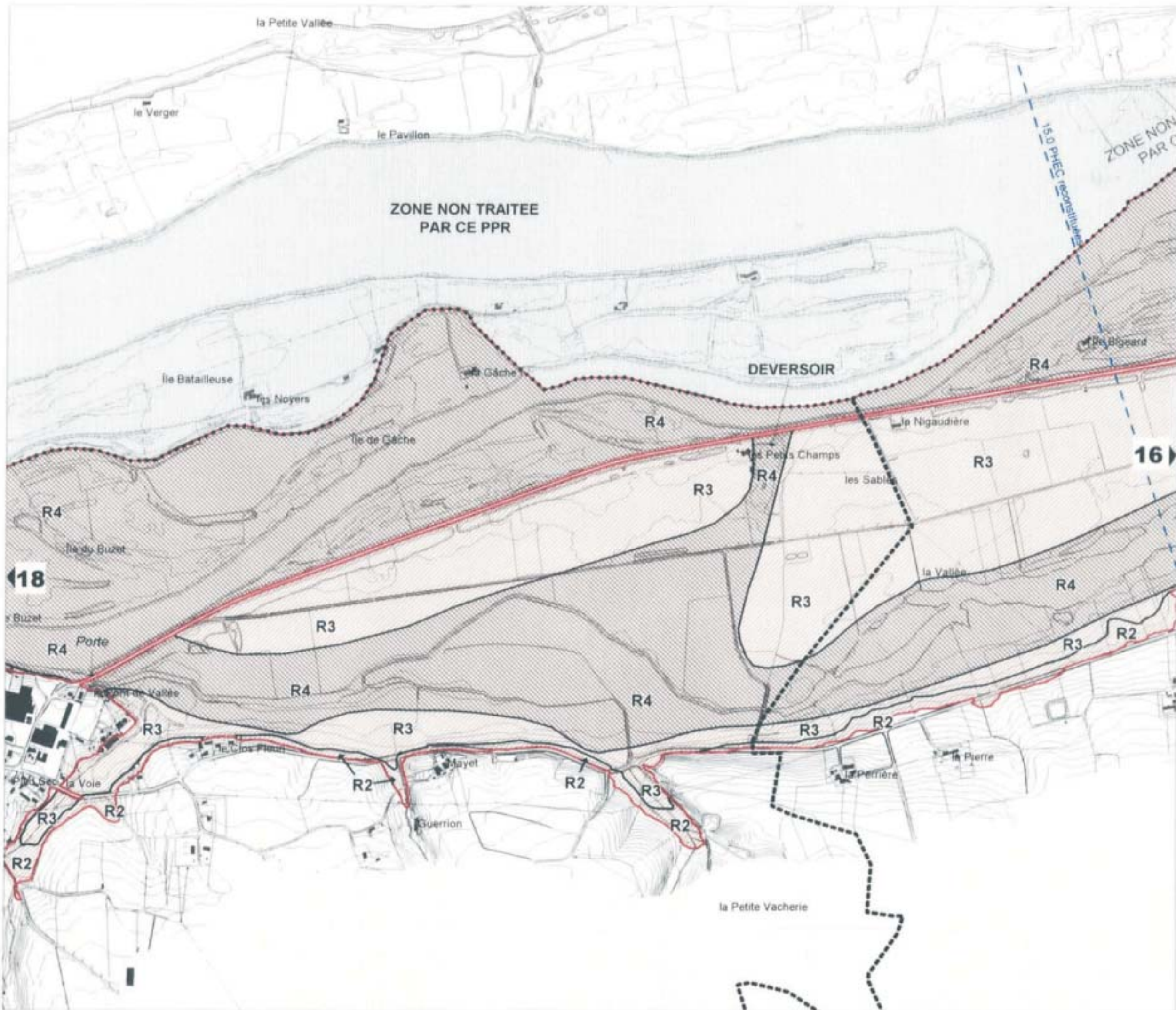
- périmètre du PPR inondation
- zones hors d'eau
- limites de zones d'âles
- ZONE ROUGE - zone inondable à préserver de toute urbanisation nouvelle
 - R1- âléa faible
 - R2- âléa moyen
 - R3- âléa fort
 - R4- âléa très fort
- ZONES BLEUES - secteurs inondables urbanisés
 - B1- âléa faible
 - B2- âléa moyen
 - B3- âléa fort
- zone de vitesse marquée
- siège d'exploitation agricole en activité en zone de vitesse marquée
- repères de crues
- altitude reconstruite des Plus Hautes Eaux Connues (PHÉC) référence IGN89
- limite communale

- NOTION D'ALEAS
- ALEA 1 - FAIBLE
profondeur de submersion inférieure à 1 m sans vitesse marquée
 - ALEA 2 - MOYEN
entre 1 et 2m avec vitesse nulle ou faible ou inférieure à 1m avec vitesse marquée
 - ALEA 3 - FORT
supérieure à 2m avec vitesse nulle à faible ou entre 1 et 2m avec vitesse moyenne ou forte plus une bande de 300m derrière les levées
 - ALEA 4 - TRES FORT
supérieure à 2m avec vitesse moyenne à forte plus zones de dangers particuliers (aval d'un déversoir, débouchés d'ouvrages...)

Echelle 1/10000



SPÉRIEUX (06/2002) SOURCES : DONNÉES PPR - BORDOIGNON IGN 1988 - BUCARTO IGN 2002



- périmètre du PPR inondation
- zones hors d'eau
- limites de zones d'aleas
- ZONE ROUGE - zone inondable à préserver de toute urbanisation nouvelle
 - R1- aléa faible
 - R2- aléa moyen
 - R3- aléa fort
 - R4- aléa très fort
- ZONES BLEUES - secteurs inondables urbanisés
 - B1- aléa faible
 - B2- aléa moyen
 - B3- aléa fort
- zone de vitesse marquée
- siège d'exploitation agricole en activité en zone de vitesse marquée
- repères de crues
- altitude reconstituée des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) référence IGN69
- limite communale

- N O T I O N D' A L E A S**
- ALEA 1 - FAIBLE**
profondeur de submersion inférieure à 1 m sans vitesse marquée
 - ALEA 2 - MOYEN**
entre 1 et 2m avec vitesse nulle ou faible ou inférieure à 1m avec vitesse marquée
 - ALEA 3 - FORT**
supérieure à 2m avec vitesse nulle à faible ou entre 1 et 2m avec vitesse moyenne ou forte plus une bande de 300m derrière les leviers
 - ALEA 4 - TRES FORT**
supérieure à 2m avec vitesse moyenne à forte plus zones de dangers particuliers (aval d'un deversoir, débouchés d'ouvrages...)

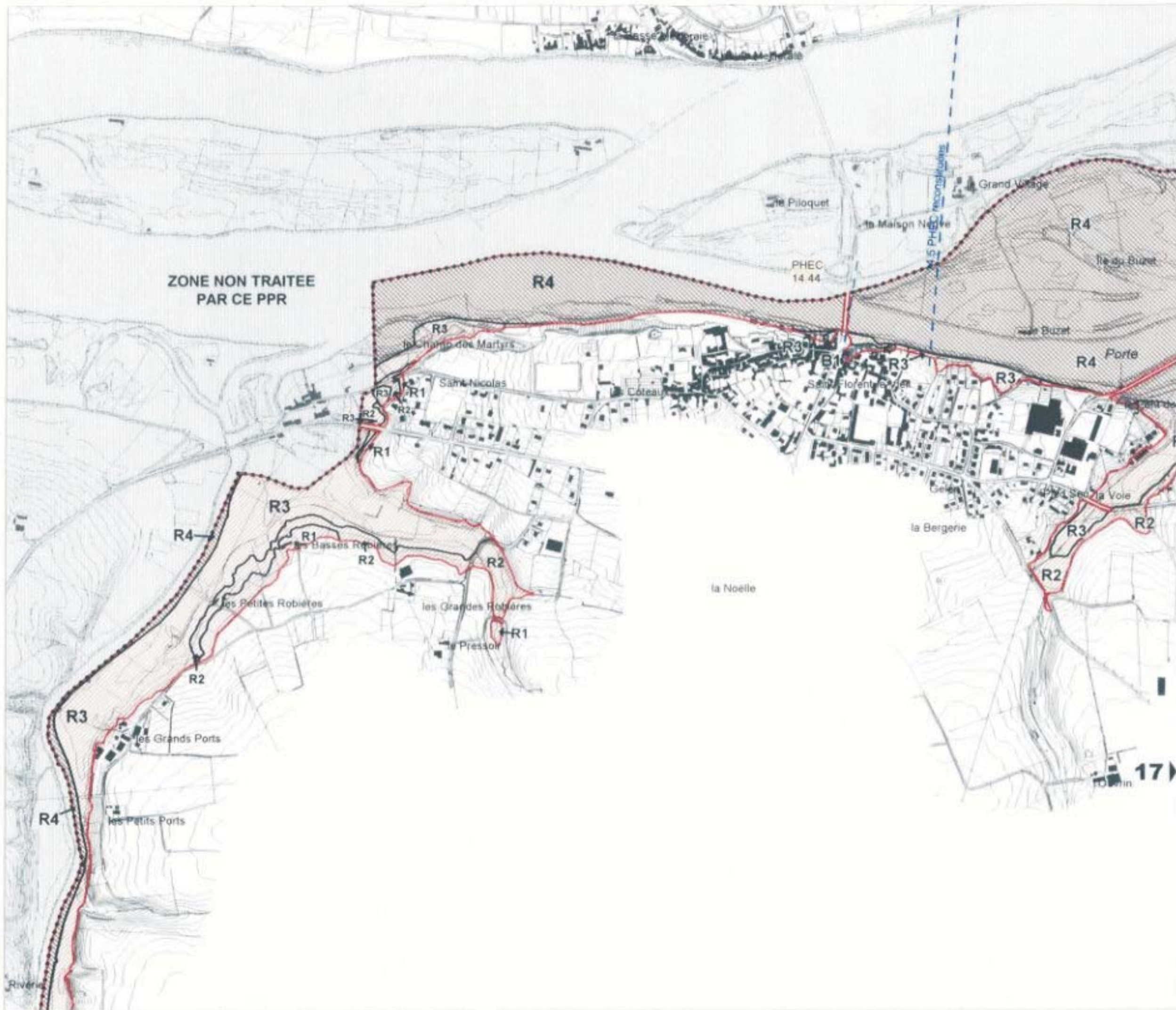
Echelle 1/10000

SOURCES : DONNÉES RT - BCTOPO IGA 1984 - BCTOARTO IGA 2002

PPR inondation



ZONE NON TRAITEE
PAR CE PPR



- périmètre du PPR inondation
- zones hors d'eau
- limites de zones d'ales
- ZONE ROUGE - zone inondable à préserver de toute urbanisation nouvelle
 - R1- alés faible
 - R2- alés moyen
 - R3- alés fort
 - R4- alés très fort
- ZONES BLEUES - secteurs inondables urbanisés
 - B1- alés faible
 - B2- alés moyen
 - B3- alés fort
- zone de vitesse marquée
- siège d'exploitation agricole en activité en zone de vitesse marquée
- PHEC 14.44 repères de crues
- altitude reconstituée des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) référence IGN99
- limite communale

- NOTION D'ALÉAS**
- ALÉA 1 - FABLE**
profondeur de submersion inférieure à 1 m sans vitesse marquée
 - ALÉA 2 - MOYEN**
entre 1 et 2m avec vitesse nulle ou faible ou inférieure à 1m avec vitesse marquée
 - ALÉA 3 - FORT**
supérieure à 2m avec vitesse nulle à faible ou entre 1 et 2m avec vitesse moyenne ou forte plus une bande de 300m derrière les levées
 - ALÉA 4 - TRES FORT**
supérieure à 2m avec vitesse moyenne à forte plus zones de dangers particuliers (aval d'un déversoir, débouchés d'ouvrages...)



Echelle 1/10000



Direction Départementale de l'Équipement
de Maine et Loire
Service Maritime et Navigation

PPR inondation



- périmètre du PPR inondation
- zones hors d'eau
- limites de zones d'aleas
- ZONE ROUGE - zone inondable à préserver de toute urbanisation nouvelle
 - R1- alea faible
 - R2- alea moyen
 - R3- alea fort
 - R4- alea très fort
- ZONES BLEUES - secteurs inondables urbanisés
 - B1- alea faible
 - B2- alea moyen
 - B3- alea fort
- zone de vitesse marquée
- siège d'exploitation agricole en activité en zone de vitesse marquée
- repères de crues
- altitude reconstituée des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) référence IGN69
- limite communale

- ALEA 1 - FAIBLE**
profondeur de submersion inférieure à 1 m sans vitesse marquée
- ALEA 2 - MOYEN**
entre 1 et 2m avec vitesse nulle ou faible ou inférieure à 1m avec vitesse marquée
- ALEA 3 - FORT**
supérieure à 2m avec vitesse nulle à faible ou entre 1 et 2m avec vitesse moyenne ou forte plus une bande de 300m derrière les levés
- ALEA 4 - TRES FORT**
supérieure à 2m avec vitesse moyenne à forte plus zones de dangers particuliers (aval d'un déversoir, débouchés d'ouvrages...)



Echelle 1/5000

Direction Départementale de l'Équipement
de Maine et Loire

Service Maritime et Navigation

